	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	<i>Délibération</i>
	Séance publique du 5 juillet 2024	N° 2024-354

Convocation du 28 juin 2024

Aujourd'hui vendredi 5 juillet 2024 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Madame Christine BOST, Présidente de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Amandine BETES, Mme Claudine BICHET, Mme Brigitte BLOCH, M. Patrick BOBET, Mme Simone BONORON, Mme Christine BOST, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Fatiha BOZDAG, Mme Myriam BRET, Mme Pascale BRU, M. Eric CABRILLAT, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAUX, M. Gérard CHAUSSET, Mme Camille CHOPLIN, M. Max COLES, Mme Typhaine CORNACCHIARI, M. Didier CUGY, Mme Laure CURVALE, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, M. Stéphane DELPEYRAT-VINCENT, Mme Eve DEMANGE, M. Gilbert DODOGARAY, M. Christophe DUPRAT, M. Jean-François EGRON, M. Olivier ESCOTS, M. Bruno FARENIAUX, Mme Véronique FERREIRA, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, Mme Françoise FREMY, M. Alain GARNIER, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Anne-Eugénie GASPARD, Mme Daphné GAUSSENS, M. Maxime GHESQUIERE, M. Laurent GUILLEMIN, M. Pierre HURMIC, M. Radouane-Cyrille JABER, Mme Sylvie JUQUIN, Mme Sylvie JUSTOME, Mme Andréa KISS, M. Michel LABARDIN, M. Patrick LABESSE, Mme Nathalie LACUEY, Mme Fannie LE BOULANGER, Mme Anne LEPINE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Jacques MANGON, M. Guillaume MARI, M. Stéphane MARI, M. Baptiste MAURIN, Mme Claude MELLIER, M. Marc MORISSET, M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM, Mme Marie-Claude NOEL, M. Patrick PAPADATO, Mme Pascale PAVONE, M. Stéphane PFEIFFER, M. Michel POIGNONEC, M. Patrick PUJOL, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Isabelle RAMI, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, Mme Karine ROUX-LABAT, M. Alexandre RUBIO, Mme Nadia SAADI, Mme Béatrice SABOURET, M. Emmanuel SALLABERRY, Mme Brigitte TERRAZA, M. Jean-Baptiste THONY, M. Serge TOURNERIE, M. Jean TOUZEAU, M. Thierry TRIJOULET, M. Jean-Marie TROUCHE, Mme Josiane ZAMBON.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION :


M. Dominique ALCALA à M. Patrick BOBET
Mme Stephanie ANFRAY à Mme Amandine BETES
M. Alain ANZIANI à Mme Véronique FERREIRA
M. Christian BAGATE à Mme Daphné GAUSSENS
Mme Christine BONNEFOY à M. Jean-Marie TROUCHE
M. Thomas CAZENAVE à M. Stéphane MARI
Mme Nathalie DELATTRE à M. Christophe DUPRAT
M. Nordine GUENDEZ à Mme Josiane ZAMBON
M. Frédéric GIRO à Mme Brigitte TERRAZA
M. Stéphane GOMOT à M. Maxime GHESQUIERE
Mme Delphine JAMET à M. Jean-Baptiste THONY
M. Gwénaél LAMARQUE à M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM
Mme Harmonie LECERF MEUNIER à Mme Eve DEMANGE
M. Thierry MILLET à Mme Zeineb LOUNICI
M. Fabrice MORETTI à Mme Béatrice SABOURET
Mme Céline PAPIN à Mme Brigitte BLOCH
M. Jérôme PEScina à M. Eric CABRILLAT
Mme Marie RECALDE à Mme Anne-Eugénie GASPARD
M. Bastien RIVIERES à Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE
M. Sébastien SAINT-PASTEUR à M. Serge TOURNERIE

EXCUSE(S) :

Madame Anne FAHMY, Madame Fabienne HELBIG, Monsieur Philippe POUTOU, Monsieur Fabien ROBERT.

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

LA SEANCE EST OUVERTE

 BORDEAUX MÉTROPOLE	Conseil du 5 juillet 2024	Délibération
	Direction administrative et financière - Pôle ter Ouest Direction du développement et de l'aménagement - Pôle ter Ouest	N° 2024-354

**SAINT-MEDARD-EN-JALLES - Mise en demeure d'acquérir (MEDA) - Emplacement
réservé (ER) T1916 - Décision - Autorisation**

Madame Andréa KISS présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

L'emplacement réservé n° T1916 vise à l'élargissement de la rue Antonin Laroque entre l'avenue de Montesquieu et la rue Armand Berland sur la commune de Saint Médard en Jalles.

Ce projet nécessite notamment l'acquisition Rue Antonin Larroque de la parcelle cadastrée AS128, constitué d'un terrain bâti de 513 m² sur lequel sont implantées deux maisons d'habitation.

Par courrier réceptionné le 1^{er} août 2023 en Mairie de Saint Médard en Jalles, La Propriétaire a mis Bordeaux Métropole en demeure d'acquérir sa parcelle. Après échanges, elle a accepté la cession de sa parcelle au prix de 420 000,00 € d'indemnité principale et 43 000,00 € d'indemnité de remploi soit une indemnisation totale de 463 000,00 €. Ce prix est conforme à l'avis délivré par la Direction de l'immobilier de l'Etat.

Bordeaux Métropole prendra directement à sa charge la démolition des constructions, et les frais liés au déplacement de l'ensemble des réseaux et compteurs.

Cela étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux métropole

VU les dispositions du Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L5217-2 et L 2241-1,

VU le Code général de la propriété des personnes publiques et notamment son article L1111-1,

VU le Code de l'urbanisme et notamment son article L152-2,

VU la délibération n°2020-118 du 15 mars 2024 portant délégation de pouvoirs du Conseil Métropolitain à la Présidente de Bordeaux Métropole,
VU l'avis n°2023-33449-77735 de la direction de l'immobilier de l'Etat en date du 1 décembre 2023,
VU le courrier de mise en demeure d'acquérir adressé par La propriétaire et réceptionné le 1^{er} août 2023 par la Mairie de Saint-Médard-en-Jalles,

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT que pour la réalisation du d'élargissement de la Rue Antonin Larroque entre l'avenue de Montesquieu et la rue Armand Berland, il est nécessaire d'acquérir la parcelle AS128 d'une emprise de 513 m² situées rue Antonin Larroque 33160 Saint-Médard-en-Jalles,

CONSIDERANT que Bordeaux métropole a adressé une proposition d'acquisition de l'ensemble bâti pour un prix global de 463 000,00€ et que La Propriétaire a accepté cette offre le 29 mars 2024,

DECIDE

Article 1 :

d'autoriser l'acquisition par Bordeaux Métropole de la parcelle AS128 d'une superficie totale de 513 m², sise 16&18 Rue Antonin Larroque à Saint-Médard-en-Jalles, selon les modalités prévues dans la présente délibération moyennant le prix global de 463 000,00 €.

Article 2 :

d'imputer le montant de la dépense sur le Budget principal de l'exercice 2024 – Chapitre 21, Article 2115 - Fonction 844

Article 3 :

d'autoriser Madame la Présidente à signer le ou les actes et tous les autres documents afférents à cette acquisition et à signer les actes et tous les autres documents à intervenir.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 5 juillet 2024

REÇU EN PRÉFECTURE LE : 9 JUILLET 2024	Pour expédition conforme, par délégation, la Vice-présidente,
DATE DE MISE EN LIGNE : 9 JUILLET 2024	
	Madame Andréa KISS